



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 31 mai 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET: Appel à candidatures à profil hors mouvement pour les fonctions de direction des écoles élémentaires et maternelles publiques des écoles labellisées «REP+» Rentrée scolaire 2022-2023

Poste vacant :

- **Circonscription de Meaux Villenoy (1 poste) :**
Ecole maternelle publique « Georges Guynemer » de Meaux (9 classes)

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°16 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant (e) disposant du titre professionnel requis (liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus en cours de validité)

- **Modalités de candidatures**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 13 juin 2022**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 15 juin 2022**.

Dans la mesure où un candidat souhaiterait faire acte de candidature sur plusieurs directions d'école, ses choix rangés par ordre de priorité devront être mentionnés sur sa lettre de motivation étant précisé que celui porté en rang n° 1 sera prioritaire.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **fin juin 2022**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°16

DIRECTEUR REP+

Profil du poste :

Suite à la refondation de l'éducation prioritaire, les écoles des « Réseaux d'Education Prioritaire renforcée » (REP+) bénéficient de moyens spécifiques pour répondre aux objectifs de réussite de tous leurs élèves. Dans ce cadre, le rôle du directeur est déterminant au sein de l'équipe pédagogique, auprès des familles et des différents partenaires du REP+.

Il est un interlocuteur privilégié des pilotes et du coordonnateur du REP+ pour le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles, notamment le cadre de la liaison école/collège et la réussite des différentes actions inscrites dans le projet du réseau.

Il est un acteur essentiel pour que les objectifs du projet de réseau soient atteints.

Seuls, les candidats disposant du titre professionnel requis, **liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus**, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature.

Missions :

Réf. circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 (BO n°23 du 5 juin 2014)

Aux missions afférentes à la direction d'une école, définies par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, s'ajoutent celles découlant du statut particulier d'une école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP+.

La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines déontologique, pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école ainsi qu'un tableau de bord de l'école, étroitement articulés avec le projet de réseau, la mise en œuvre de compétences de GRH et de management, restent un levier puissant pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

Compétences :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de :

- La diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs, ...)
- L'ambition des dispositifs spécifiques alloués aux REP+ ;
- Les moyens dédiés REP+ ;

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- Maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;

- Dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;

- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;

- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;

- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord ;

- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;

- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;

- Investir pleinement son rôle de pilote pédagogique en accompagnant les enseignants dans la mise en œuvre et l'analyse des dispositifs attribués à l'éducation prioritaire ;

- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;

- Réduction de l'écart EP/HEP.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée. Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées.